CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E97167** **VALABLE JUSQU'AU** **30/12/2026**

ÉDITÉ LE 23/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2010

Forme juridique : SAS

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ TI 2010B95

Siret : 520 587 908 00051

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4024310-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4623104704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4623104704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : CBI

4 BIS RUE JEAN WALGENWITZ
57420 SOLGNE

Téléphone : 03 87 38 78 00 **Fax :**

Portable : 06 19 44 07 06

Responsabilité légale :
MARQUES JEAN PHILIPPE PRÉSIDENT / AUCHET MICHEL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.cbi-constructions.com

E-mail : administration@cbi-toiture.com

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 049 136 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	10	02/12/2025
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	21	02/12/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/01/2026 11:42

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E97167** **VALABLE JUSQU'AU** **30/12/2026**

ÉDITÉ LE **23/01/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2010
Forme juridique : SAS

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ TI 2010B95

Siret : **520 587 908 00051**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 4024310-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4623104704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4623104704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : **CBI**

4 BIS RUE JEAN WALGENWITZ
57420 SOLGNE

Téléphone : 03 87 38 78 00 **Fax :**
Portable : 06 19 44 07 06

Site Internet : http://www.cbi-constructions.com
E-mail : administration@cbi-toiture.com

Responsabilité légale :
MARQUES JEAN PHILIPPE PRÉSIDENT / AUCHET MICHEL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	31/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.